

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



L'Union

Plan Local d'Urbanisme

- Approuvé le 10 juillet 2006
- Modifié le 27 juin 2008
- Modifié le 29 septembre 2011
- Mise en compatibilité approuvée le 05/12/2013

**1^{ère} Révision simplifiée du PLU
approuvée par DCC du 19/12/2013**

4 - Pièces réglementaires

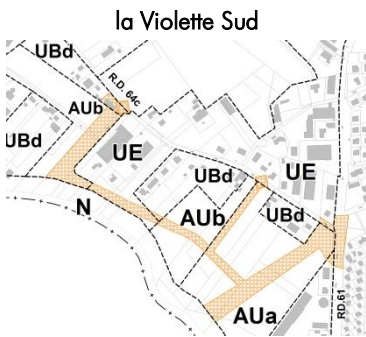
4.4. Liste des servitudes pour voies et ouvrages publics



Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

LISTE DES SERVITUDES POUR VOIES ET OUVRAGES PUBLICS

au titre de l'article L-123-2c du Code de l'Urbanisme

localisation	Zonage du PLU	Parcelles concernées*	Superficie de la servitude (m ²)	Désignation	Acquéreur en cas de mise en demeure d'acquiescer
 <p>la Violette Sud</p>	<p>UB, UBd, UE, AUa, Aub, AUO</p>	<p>Section AB : 17 (P)**, 18 (P), 19 (P), 20 (P), 25, 24 (P), 25 (P), 26 (P), 91(P), 130, 136 (P), 137(P), 149 (P), 155 (P)</p> <p>Section AC : 13 (P)</p> <p>Section AD : 1 (P), 2 (P), 9 (P), 10 (P), 11, 14 (P), 18 (P), 190 (P), 191 (P), 192 (P), 211 (P), 212 (P), 213 (P), 214 (P)</p>	30 000 m ²	<p>Espaces publics majeurs du quartier de la Violette Sud</p> <p>(maillage viaire et piétons/cycles, accès depuis la RD64c, place de cœur de quartier et liaisons vertes)</p>	<p>Communauté urbaine Toulouse métropole</p>

* Cette liste des parcelles concernées par la servitude L 123-2c est issue d'une sélection informatique du fond de plan parcellaire du PLU.

** (P) : indique que la parcelle sélectionnée n'est concernée que pour Partie.